

Envoi par courrier et par télécopieur : (403) 292-5503

Québec, le 4 juin 2004

Monsieur Michel Mantha
Secrétaire
Office national de l'énergie
444, 7^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Objet : Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Monsieur Mantha,

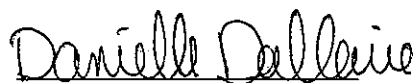
La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier précité, vous soumet la question suivante :

- Avant janvier 1995, ce sont les Lignes directrices visant la mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui s'appliquaient. En vertu de ces Lignes directrices, les campagnes de levés sismiques en milieu marin étaient-elles soumises soit à un processus d'évaluation environnementale initiale, soit à un examen préalable, soit incluses dans la liste des activités exclues du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ?

Nous apprécierions recevoir rapidement une réponse de votre part, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Mantha, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission